ANNEXE 1 – AUTORISATION PARENTALE

Pratique · Soins d'urgence · Départ du dojo

Nous soussignés, représentants légaux de :

Nom et prénom du jeune : Né(e) le :/...../.....

	Représentant légal 1	Représentant légal 2
Nom, prénom		
Téléphone		

1. Pratique. Nous autorisons notre enfant à pratiquer le jiu-jitsu brésilien au sein du club BJJHolics – Checkmat Limoges 87, dans le cadre du projet « Nouvelle Garde », et à participer aux activités organisées dans ce cadre.

2. Soins d'urgence. En cas d'urgence, et si nous ne pouvons pas être joints, nous autorisons le responsable du club à faire transporter notre enfant vers un établissement de soins et à faire pratiquer toute intervention médicale ou chirurgicale nécessaire, y compris sous anesthésie (art. R. 1112-35 du Code de la santé publique).

Médecin traitant : Téléphone :

3. Départ à la fin du cours (cocher une case) :

☐ Notre enfant est autorisé à **repartir seul** du dojo.
☐ Notre enfant doit être **remis uniquement** aux personnes suivantes :

Nom, prénom	Lien avec le jeune	Téléphone

4. Nous reconnaissons avoir été informés que le club est responsable de notre enfant pendant le cours, dans le dojo, et que les trajets relèvent de notre responsabilité ; et qu'une assurance individuelle accident complémentaire à celle de la licence est conseillée.

Fait à le/...../.....

Représentant légal 1	Représentant légal 2

ANNEXE 2 – QUESTIONNAIRE DE SANTÉ

Questionnaire officiel du sportif mineur (CFJJB)

Le questionnaire de santé du sportif mineur est un formulaire officiel, fixé par l'arrêté du 7 mai 2021 (art. L. 231-2-3 du Code du sport).

À remplir par le jeune, avec ses parents, puis l'attestation est signée par un représentant légal.

- **Toutes les réponses sont « non »** : aucun certificat médical n'est nécessaire.
- **Au moins une réponse est « oui »** : un certificat médical de non contre-indication à la pratique du jiu-jitsu brésilien, datant de moins de 6 mois, est exigé.

Le questionnaire est remis par le club lors de l'inscription. Il est aussi téléchargeable sur le site de la CFJJB : **cfjjb.com — Questionnaire santé mineurs**.

ANNEXE 3 – DROIT À L'IMAGE

Nom et prénom du jeune : Né(e) le :/...../.....

Nous (représentants légaux et jeune) :

☐ **AUTORISONS** ☐ **N'AUTORISONS PAS**

le club BJJHolics – Checkmat Limoges 87 à photographier, filmer et diffuser l'image et la voix du jeune, captées dans le cadre du projet « Nouvelle Garde », sur les supports suivants (cocher) :

☐ site internet du club et du projet
☐ réseaux sociaux du club (Instagram, Facebook, YouTube, TikTok)
☐ supports de communication du projet (affiches, flyers, bilans)
☐ presse et médias, pour des reportages sur le projet
☐ communication des partenaires financeurs, sans usage commercial

Conditions : autorisation gratuite, valable pour la saison 2026-2027 et les trois années suivantes, en France et en ligne. Les images ne seront jamais utilisées d'une manière qui porte atteinte à la dignité du jeune, ni à des fins commerciales.

Révocation : à tout moment, sans motif, par simple message à bjjholics@gmail.com. Le club retire alors les contenus dans la mesure du possible.

Art. 9 du Code civil, art. 226-1 du Code pénal et RGPD.

Fait à le/...../.....

Le jeune	Représentant légal 1	Représentant légal 2

ANNEXE 4 – CALENDRIER 2026-2027

Mardi et mercredi, de 18 h à 19 h 15 · dojo Fanny Estelle Posvite, rue Georges Braque (La Bastide)

Mois	Cours	Dates
Décembre 2026	6	Mar 1, Mer 2, Mar 8, Mer 9, Mar 15, Mer 16
Janvier 2027	8	Mar 5, Mer 6, Mar 12, Mer 13, Mar 19, Mer 20, Mar 26, Mer 27
Février 2027	4	Mar 2, Mer 3, Mar 9, Mer 10
Mars 2027	10	Mar 2, Mer 3, Mar 9, Mer 10, Mar 16, Mer 17, Mar 23, Mer 24, Mar 30, Mer 31
Avril 2027	4	Mar 6, Mer 7, Mar 27, Mer 28
Mai 2027	8	Mar 4, Mer 5, Mar 11, Mer 12, Mar 18, Mer 19, Mar 25, Mer 26
Juin 2027	8	Mar 1, Mer 2, Mar 8, Mer 9, Mar 15, Mer 16, Mar 22, Mer 23
Total	**48**	

Pas de cours obligatoire pendant les vacances scolaires (zone A) :

- Noël : du samedi 19 décembre 2026 au dimanche 3 janvier 2027
- Hiver : du samedi 13 février au dimanche 28 février 2027
- Printemps : du samedi 10 avril au dimanche 25 avril 2027

Des séances facultatives peuvent être proposées pendant les vacances : elles ne comptent jamais comme absence. Tout changement de calendrier est annoncé par écrit.